



Prime de fin de contrat cdd

Par **boudiou35**, le **05/01/2011** à **11:20**

Bonjour, rn rn je suis dans le doute concernant mon indemnisation de fin de contrat (cdd) rn j'ai signer mon 1er cdd le 1er avril 2010 jusqu'au 28 aout 2010 qui a etait prolonger jusqu'au 31 decembre 2010 (j'ai signe 2 contrat) entre les deux contrat je n'ai percu aucune prime..... rn il m'ont accepter deux semaine de vacance au mois de septembre (j'ai etait payer mon salaire globale)..... depuis le mois d'avril jusqu'au mois de novembre ont a fait de heure sup et au mois de decembre je suis tombe malade et mon arret a etait du 7 au 31 decembre donc je n'ai travail que 4 jours.... rn ils m'ont payer 826 € pour les 9 mois en sachant que dans la somme il y a les 4 jours que j'ai travailler..... rn je voulais savoir si c'etait une somme resonnable rn merci

Par **P.M.**, le **05/01/2011** à **12:07**

Bonjour, rn Puisque le CDD initial a été renouvelé, vous devez percevoir maintenant votre indemnité de précarité sur les salaires du contrat initial et de son renouvellement... rn Une somme raisonnable, c'est subjectif et cela ne veut pratiquement rien dire, en revanche l'indemnité de congés payés est de 10 % des salaires + indemnité de précarité - congés payés déjà pris...